



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

École Daniel Balavoine  
4 rue des mésanges  
77610 Neufmoutiers en brie  
01.64.42.88.41  
ce.0770843y@ac-creteil.fr

## **Conseil d'école n°1 – jeudi 20 octobre 2022 18h**

### **Présents :**

#### Enseignants de l'école :

- Mme Alison BENDEL
- Mme Séverine DEMARLE
- Mme Hélène JEZEQUEL, directrice
- Mme Elen LAMENDOUR
- Mme Véronique SLOSSE
- Mme Carole THOMAS
- Mme Valérie TOURREIL
- M. Antoine TRIAUD

#### Parents élus :

- Mme Eva DOMIN
- Mme Estelle MADELAINE
- Mme Laudiane MEIGNE PORTES
- Mme Nathalie MELURIA
- Mme Sophie TOLLET
- Mme Vanessa TRUGEON
- Mme Yvana URSULET
- Mme Jennifer VOLLAND

#### Représentant de la mairie :

- M. Ludovic Pouillot, maire
- Mme Vanessa DE GREEF, adjointe aux affaires scolaires

#### Autres membres invités :

- Mme Mélanie BELLIARD, directrice ALSH

### **Absents excusés :**

#### Enseignants de l'école :

- Mme Mélissa GUILLUY
- Mme Amarande MAURIZOT

#### IEN :

- M. Jean-Baptiste BECOURT

### **Fonctionnement et attributions du conseil d'école**

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il se réunit au minimum 3 fois dans l'année.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire (ex. rythmes scolaires) ;
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, notamment sur :
  - Les actions pédagogiques et éducatives ;
  - L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
  - Les conditions de bonne intégration d'enfants porteurs de handicap ;
  - Les activités périscolaires ;
  - La restauration scolaire ;
  - L'hygiène scolaire ;
  - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
  - Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il est rappelé que seuls les membres du conseil ont le droit de parole et de vote lors du conseil d'école.

## **Bilan des élections des représentants de parents d'élèves**

Les élections se sont déroulées exclusivement par correspondance le vendredi 7 octobre 2022. Le taux de participation est de 57,96 %, (40,25 % en 2021 et 49,28 % en 2020).

Deux listes ont été présentées. La liste « Meigné Portes » a obtenu 5 sièges, la liste « FCPE » a obtenu 3 sièges.

Pour faciliter la communication avec les parents, les représentants des parents d'élèves ont créé une classe Klassly (clé virtuelle rpe.2022).

Les membres du conseil d'école remercient les représentants des parents d'élèves pour leur implication et leur participation, qui sont essentielles à la vie de l'école.

## **Organisation pédagogique de l'école**

A la rentrée, l'école a bénéficié d'une ouverture de classe en élémentaire. Les 184 élèves inscrits sont répartis dans 8 classes.

PS-MS A	12 PS / 15 MS	Séverine DEMARLE
PS-MS B	10 PS / 16 MS	Elen LAMENDOUR (50%) - Amarande MAURIZOT (50%)
GS	26	Valérie TOURREIL
CP	21	Hélène JEZEQUEL (67%) - Caroline CORDESSE (33%)
CE1	23	Alison BENDEL
CE2	20	Véronique SLOSSE
CM1-CM2 A	8 CM1 / 13 CM2	Mélissa GUILLUY remplacée par Carole THOMAS
CM1-CM2 B	7 CM1 / 13 CM2	Antoine TRIAUD

L'effectif était de 169 élèves l'an dernier, soit une augmentation des effectifs de 9,18 %

Un décloisonnement est mis en place pour les classes de CM en histoire et géographie.

Les jours et horaires de classe sont inchangés : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu les mardis et jeudis de 11h30 à 12h.

## **Vote du règlement intérieur de l'école**

Le règlement intérieur de l'école, issu du règlement type départemental, a été envoyé aux membres du conseil d'école au préalable.

Le règlement 2022-2023 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

Il est annexé à ce présent procès-verbal.

## **Présentation des axes du projet d'école**

Le projet d'école a été rédigé en 2022 par l'équipe enseignante, pour la période 2022-2027

Il s'articule autour de trois grandes orientations :

- Du graphisme à la copie : apprendre à écrire efficacement ;
- Des J.O. à l'école : développer la pratique sportive au quotidien ;
- Pratique ludique des mathématiques : s'investir davantage dans l'apprentissage des mathématiques grâce au jeu et aux projets collaboratifs

L'objectif est de viser la réussite de tous les élèves dans ces domaines.

## **Présentation du rapport d'évaluation externe**

Une évaluation d'école a été réalisée l'an dernier.

Le rapport d'auto-évaluation avait été rendu le 09 mai 2022 aux évaluatrices externes.

Sur la base de ce rapport, les évaluatrices externes ont rencontré tous les partenaires de l'école, y compris les élèves, la principale du collège de Tournan et des anciens élèves de CM2 de notre école.

Le rapport d'évaluation externe a été présenté le 13 juin 2022 par les évaluatrices à l'équipe enseignante. Pour chaque domaine, les points d'appui, les points de vigilance et les marges de progrès ont été listés.

En conclusion, 12 pistes ont été préconisées. L'équipe enseignante travaille sur leur mise en place, certaines étant déjà en cours de réalisation.

## **Vie de l'école**

- Du 12 au 23 septembre, les élèves de CP et CE1 ont passé les évaluations nationales ; les résultats ont été transmis aux parents ; les résultats feront l'objet d'une analyse par les enseignants de cycles 1 et 2 ;
- Les CM1 ont passé début octobre des évaluations académiques en français et mathématiques ;
- Le vendredi 23 septembre, toutes les classes ont participé à l'opération Nettoyons la nature.
- La photographe est venue le vendredi 30 septembre ; les bons de commande viennent d'être distribués. Le bénéfice revient à la coopérative scolaire.
- Les classes de maternelle, CP et CM ont découvert la bibliothèque municipale ; les CE iront le 18 novembre ; l'organisation ultérieure est en cours ;
- Les classes de CE2 et CM ont réalisé un projet randonné avec des marches aux alentours du village sur 6 séances ;
- Vendredi 21 octobre, les souffleurs commandos poétiques de la communauté de communes du Val briard interviendra pour les classes d'élémentaire dans le cadre de leur projet « La grande tornade des visages » ;
- Le 11 novembre, les CM participeront à la commémoration au monument aux morts ;
- La communauté de communes du Val briard propose dans le cadre du Festival jeunesse un spectacle à toutes les classes en novembre ou décembre ;
- Les CM distribueront les colis de Noël aux anciens du village ;
- Le samedi 3 décembre à 14h30, les enfants présenteront des chants pour l'ouverture du marché de Noël ;
- La fête de fin d'année de l'école est fixée au 17 juin 2023.

Pour toutes les actions, le conseil d'école remercie les parents et les bénévoles qui participent.

## **Sécurité**

L'exercice incendie a été réalisé le mardi 27 septembre 2022. Les élèves sont habitués et sortent en rang dans le calme pour rejoindre le point de rassemblement. Un problème sur le volume de l'alarme a été constaté.

Les plans particuliers de mise en sûreté ont été actualisés avec l'existence de la nouvelle classe. Il existe 3 cas possibles : évacuation avec regroupement hors de l'école, un confinement dans la classe en cas d'intrusion sans fuite possible, un confinement avec regroupements en cas de risque naturel ou technologique.

Un exercice de type attentat et un exercice de type confinement seront réalisés au cours de l'année scolaire.

## **Coopérative scolaire**

La coopérative scolaire a reçu 2244€ de dons des parents. Le solde actuel est de 5411€.

Les entrées prévues sont les recettes des ventes de photographies et de chocolats.

## **Réponses aux questions des représentants de parents d'élèves**

- *Problème entre les élèves (notamment CE2 et CM2), comment est-ce géré ?*

Cela concerne quelques élèves.

Le conflit entre élèves de CE2 est résolu.

Les élèves de CE2 et CM2 n'ont pas le même temps de récréation ; les problèmes sont sur le temps méridien.

La mairie est informée. Les élèves concernés ont été alertés (changement temporaire de service) et la vigilance est accrue. Les parents mettent en évidence un problème de communication aux parents concernés.

- *Une ou des classes découvertes sont-elles prévues ?*

Non, ce genre de projet n'est en rien une obligation, nécessite une très grande préparation et se réalise souvent sur plusieurs années.

- *Les AESH sont-ils assez nombreux ?*

Il y a actuellement 6 élèves notifiés par la MDPH d'un AESH mutualisé (plus 3 en attente) et 2 AESH sont affectés à temps plein à l'école. Un emploi du temps est établi pour répartir au mieux les aides suivant les besoins de chaque élève.

Il y a un AESH en moins que l'an dernier, car un élève qui avait une notification d'AESH individuel a quitté l'école.

Le recrutement de ces personnes est toujours difficile.

- *Le matériel est-il entièrement arrivé ?*

Oui, la nouvelle classe est équipée de mobilier et les chaises des classes de CE1 et CE2 ont été renouvelées.

- *Les tables attendues sont-elles à la bonne dimension ?*

Oui

- *Les ordinateurs sont-ils assez nombreux ?*

L'école dispose d'une classe mobile qui permet le travail d'une classe à la fois ainsi que d'un tableau numérique collectif. Les classes maternelles disposent de 2 tablettes et les classes élémentaires d'un ordinateur avec vidéo-projecteur

- *Nous voudrions mettre en place une collecte de livres pour l'école. De quoi auriez-vous besoin ?*

Le conseil d'école remercie les parents de cette initiative. Les enseignants vont établir une liste d'ouvrages ou d'éditeurs adaptés par cycle ou par classe.

- *Est-il possible d'avoir les dates des prochains conseils d'école ?*

Les prochains conseils d'école sont fixés au mardi 14 mars et jeudi 8 juin 2023.

Les questions des parents doivent parvenir de préférence 10 jours avant pour établir l'ordre du jour. Ces délais peuvent être précisés par un règlement intérieur de conseil d'école.

- *Comment est géré le chauffage au sein de l'école ?*

Le chauffage n'est pas encore allumé au vu des températures extérieures clémentes. Il est centralisé et sera mis en route quand nécessaire. Au vu de l'augmentation des prix de l'énergie, une vigilance sera nécessaire sur la fermeture des locaux.

- *Concernant les gestes barrières est-ce qu'un rappel a été fait aux élèves au vue de la recrudescence de cas Covid et pour éviter d'autres microbes hivernaux ?*

Le protocole sanitaire est au niveau socle et ne préconise pas de recommandations particulières. Les élèves se lavent les mains au savon après chaque passage aux toilettes et avant les repas. Pour éviter la propagation de toutes les maladies, il est rappelé aux parents de ne pas mettre son enfant malade à l'école.

*Les autres questions ne sont pas du ressort du conseil d'école (elles peuvent être adressées directement à la mairie) ou sont hors délai (transmises 2h avant le conseil d'école).*

Le conseil d'école est clos à 18h50.